



**MAIRIE**  
 2, Place de l'église  
 44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX  
 ☎ 02.40.28.47.13 ☎ 02.40.28.42.24  
 Courriel [mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr](mailto:mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr)  
 Site Internet [www.saint-aubin-des-chateaux.fr](http://www.saint-aubin-des-chateaux.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 12 avril 2018

**Excusé : M. ADRON Luc**

**Absente : Mme GALISSON Christine**

### Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le 19 juin 2017, le Conseil municipal a décidé de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme. A cet effet, le cabinet URBA OUEST Conseil, de Derval, a été retenu pour assister la commune dans ce dossier.

A l'invitation de Monsieur le Maire, Monsieur Bruno DEROUINEAU, gérant de ce cabinet, est venu présenter aux élus ce qu'est un PLU ainsi que les différentes étapes de l'élaboration du dossier.

La procédure obéissant à des règles très strictes est prévue se dérouler sur 24 mois et débutera par le diagnostic auquel seront directement associés les agriculteurs. Il y aura ensuite la phase d'élaboration du projet politique de la commune par le biais du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) ainsi que l'évaluation des incidences sur l'environnement. Suivront les Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP) ainsi que le zonage et le règlement permettant au Conseil municipal d'arrêter le projet qui sera présenté aux personnes publiques associées, dont les services de l'Etat, avant d'être soumis à enquête publique et approuvé par le Conseil municipal.

Les administrés seront associés au dossier avec l'organisation de réunions publiques, de permanences et enfin lors de l'enquête publique. Il est ici rappelé qu'un registre de concertation est ouvert en Mairie. Des observations peuvent y être déposées les jours et heures d'ouverture du secrétariat.

### Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

#### Droit de Prémption Urbain

Renoncement de la Commune sur les biens suivants :

Date	Désignation	Lieu	Références cadastrales	Propriétaires
03/04/2018	Immeuble bâti sur terrain propre	415 la Bourruais	YE 84	Consorts BODIER
03/04/2018	Immeuble bâti sur terrain propre	La Coquerie	ZT 180, ZT 187, ZT 194, ZT 195, ZT 198	BREMONT Bernard et Monique
03/04/2018	Terrain non bâti	La Coquerie	ZT 193, ZT 197, ZT 11, ZT 196, ZT 199	BREMONT Bernard et Monique
03/04/2018	Immeuble bâti sur terrain propre	3 rue du Tertre	AB 240 et 242	de LANTIVY de TRÉDION Xavier et Anne-Marie
03/04/2018	Immeuble bâti sur terrain propre	25 rue de la Gaudinains	AB 191 et AB 192 partie	MAHEUX Gilbert & Danielle

**Marché à procédure adaptée**

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.
20/03/2018	Bureau d'études chargé de la révision du Plan Local d'Urbanisme	Révision du PLU	URBA OUEST Conseil – 44590 DERVAL	23 775 € tranche ferme et 5 800 € tranche conditionnelle

**Modification de la délégation d'attributions du Conseil municipal au maire**

Le code des marchés publics a supprimé le seuil de 5% pour les avenants aux marchés publics qui nécessitait l'avis de la commission d'appel d'offres avant approbation par le Conseil municipal.

Une délégation d'attribution ayant été donnée préalablement à Monsieur le Maire en matière d'attribution des marchés publics initiaux pouvant être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, le Conseil municipal lui délègue également toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**Création d'un ralentisseur rue de la Gaudinais – convention de gestion avec le Département**

Les services départementaux ont émis un avis favorable à la création d'un plateau surélevé sur la RD 34, rue de la Gaudinais, à proximité immédiate de l'école privée, du cabinet médical et du foyer de vie l'Ehretia.

Le Conseil municipal autorise la signature d'une convention avec le Département définissant la répartition, entre chaque collectivité, des charges et conditions d'entretien et de gestion de cet aménagement.

**Acquisition de mobilier urbain**

5 bancs à installer à proximité de l'Espace Castella, 1 table-banc devant la maison des associations, des candeliers extérieurs devant ces 2 bâtiments ainsi que 26 barrières métalliques pour le centre bourg, en remplacement de celles existantes, vont être acquis. Les crédits sont inscrits au budget.

**Travaux dans les bâtiments communaux**

Le Conseil municipal suit la proposition de la commission des bâtiments communaux d'entreprendre :

- la réfection complète de la toiture du bâtiment annexe à la Chapelle des Templiers,
- des travaux de démoissage de la toiture de l'église,
- des travaux de peinture de la cuisine et des annexes de l'espace Castella,
- des travaux d'électricité, de faïence et petite maçonnerie, ainsi que l'installation d'un chauffe-eau à la Maison Jacob.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2018.

**Vote des taux 2018 des impôts directs locaux**

La Direction des Services Fiscaux a notifié les éléments d'impositions directes de l'année 2018. Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux en vigueur en 2017.

Taxes	Bases notifiées année 2018	Taux communaux 2018	produit fiscal 2018
Taxe d'habitation	1 318 000	13,09%	172 526
Foncier bâti	912 300	12,67%	115 588
Foncier Non Bâti	210 100	43,89%	92 213
<b>TOTAL</b>			<b>380 327</b>

Compte tenu de l'évolution des bases et des allocations compensatrices versées par l'Etat, le produit devrait être supérieur de 10 747 € à celui perçu l'an dernier, soit une augmentation de 2,56 %.

**Reversement sur le budget principal d'une partie de l'excédent du budget annexe assainissement**

Le compte administratif 2017 du budget annexe assainissement présentait un excédent de fonctionnement de 68 810,38 €.

Entre 2005 et 2010, le budget principal a contribué à l'équilibre de ce budget annexe par le versement de subventions à hauteur de 80 300 €.

Le Conseil municipal :

- Considérant que le montant de la redevance d'assainissement collectif fixé par le Conseil municipal à 1,04 €/m<sup>3</sup> apparaît particulièrement raisonnable par rapport à la moyenne nationale établie à 1,54 €/m<sup>3</sup> (données ONEMA 2012),
- Considérant qu'il n'a jamais été souscrit d'emprunt pour financer les travaux d'assainissement depuis l'ouverture de ce budget annexe,
- Considérant l'absence de travaux d'assainissement à envisager à court terme tant en investissement qu'en exploitation,
- Considérant que les conditions cumulatives fixées par le Conseil d'Etat permettant le reversement d'un excédent de fonctionnement d'un budget de SPIC vers le budget principal de la Commune de rattachement sont remplies,

Approuve le reversement d'une partie de l'excédent du budget annexe assainissement vers le budget communal à hauteur de 60 000 €.

### **Budget primitif 2018 du service assainissement**

Le **budget assainissement**, adopté à l'unanimité, se chiffre, en recettes et en dépenses, à 96 338,68 € € pour la section d'exploitation et 114 289,30 € pour la section d'investissement, dont 106 000 € disponibles pour des travaux futurs sur la station ou le réseau.

### **Budget primitif 2018 de la commune**

La section de fonctionnement du **budget principal de la commune**, résumée ci-après, est arrêtée à la somme de 1 405 048,43 € tant en recettes qu'en dépenses. Les inscriptions budgétaires permettent de prélever 422 000 € pour alimenter la section d'investissement. Ce dernier montant est très nettement supérieur à celui des budgets précédents. Ceci est dû principalement au report du résultat de l'année précédente, à l'éligibilité de la commune, en 2018, à la Dotation de Solidarité Rurale « Cible » et au reversement d'une partie de l'excédent du budget annexe assainissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Chapitres	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
011	Charges à caractère général	314 200,00	70	Produit des services et du domaine	108 940,00
012	Charges de personnel	482 350,00	73	Impôts et taxes	495 300,00
014	Atténuation de produits	13 900,00	74	Dotations, subventions, particip.	451 770,00
65	Autres charges gestion courante	113 650,00	75	Autres produits de gestion courante	93 400,00
66	Charges financières	15 400,00	76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles	26 500,00	77	Produits exception.	
68	Charges financières		013	Atténuation de charges	33 000,00
022	Dépenses imprévues	5 615,43	042	Op. d'ordre transfert entre sections	1 800,00
023	Virement à section d'investis.	422 000,00			
042	Op.d'ordre transfert entre sections	11 433,00			
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>1 405 048,43</b>		<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>1 184 210,00</b>
002	Déficit antérieur reporté		002	Excédent antérieur reporté	220 838,43
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 405 048,43</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 405 048 43</b>

La section d'investissement s'équilibre quant à elle à la somme de 989 613,00 €. Elle est détaillée ci-après.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	Report	Propositions nouvelles	Libellé	Report	Propositions nouvelles
Déficit d'investissement reporté		0,00	Affectation résultat de 2017		143 379,89
			Excédent investissement reporté		112 760,11
<b>OPERATIONS FINANCIERES</b>					
Remboursement d'emprunts		82 200,00	Fonds de compensation de la TVA		26 300,00
Dépenses imprévues		22 291,00	Virement de la section de fonctionnement		422 000,00
			Amortissement subventions		11 433,00
			Taxe d'aménagement		1 000,00
<b>RECHARGEMENTS DE CHAUSSEES - PAVC</b>					
Travaux de rechargement divers	6 986,00	200 000,00			

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	Report	Propositions nouvelles	Libellé	Report	Propositions nouvelles
<b>ECOLE PUBLIQUE NOUVELLE + CANTINE</b>					
Matériel cuisine	8 627,00	-3 627,00	Subvention réserve parlementaire	10 000,00	
Travaux + honoraires pour extension école	225 212,00	37 788,00	Subvention de l'Etat DETR	19 000,00	300,00
			Subvention régionale	38 000,00	8 000,00
			Subvention départementale	84 000,00	800,00
<b>Sécurisation sur voie communale</b>					
Travaux ralentisseurs bourg	15 000,00				
<b>Réhabilitation locaux ancienne école publique</b>					
Travaux et honoraires	22 727,00	-8 700,00	Aide CAF	10 000,00	8 500,00
Travaux en régie		1 800,00	Fonds concours Com Com	30 000,00	-2 600,00
<b>OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES</b>					
Révision PLU	9 701,00	18 899,00	Subvention Etat informatique école		7 000,00
Particip. Extension réseau électrique Picardais + Bourruais	3 368,00	2 632,00	Participation SYDELA éclairage public	55 000,00	-400,00
Logiciels informatiques Mairie		5 500,00	PVR	640,00	
Acquisition de réserves foncières	104 510,00	0,00	Subvention Région désherbeuse		4 500,00
Acquisition terrains divers	1 886,00	0,00			
Aménagement terrain local services techniques	4 113,00	6 000,00			
Acquisition petits matériels		6 300,00			
Installation téléphonique Mairie		4 000,00			
Matériel informatique école, Mairie		15 500,00			
Mobilier urbain + mobilier école, cantine...	13 082,00	1 918,00			
Matériel illumination bourg fin année	1 054,00	1 946,00			
Acquisition matériel divers					
Travaux bâtiments divers	6 000,00	3 800,00			
Réparation cloche église	9 100,00				
Travaux éclairage public	71 414,00	3 586,00			
Terrain sports (main courante, filet pare-ballons...)		10 000,00			
Provision pour remplacement tracteur, débroussailleuse et tracteur tondeuse		45 000,00			
Provision effacement réseaux agglomération		30 000,00			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>502 780,00</b>	<b>486 833,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>246 640,00</b>	<b>742 973,00</b>
	<b>989 613,00</b>			<b>989 613,00</b>	

Ce budget a été adopté à l'unanimité

## **Migration du site Internet de la commune vers une nouvelle version**

Le Conseil municipal suit la proposition de la commission information qui s'est montrée très favorable à la migration du site Internet de la Commune, déjà ancien, vers la version « primo » de la société A3 WEB – MonClocher.com.

Le coût de mise en place de ce nouvel outil est estimé à près de 2 500 € TTC.

Le Maire,

Daniel RABU